

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 8 février 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL 12/2021

Objet :

Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E pour la reprise des DEEE, des lampes et des néons usagés

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) - Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 02/02/2021

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 27

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL12/2021

Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E pour la reprise des DEEE, des lampes et des néons usgés

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,

Vu la directive 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,

Vu les articles L.541-2, L.541-10, L.541-10-2 ainsi que les articles R.543-172 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la composition des déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de la transition écologique, du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance du 23 décembre 2020, par lequel OCAD3E a vu son agrément d'organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers comprenant également les lampes et néons usagés, renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu les conventions relatives à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE), d'une part, et à la collecte des lampes et néons usagés d'autre part, avec OCAD3E pour la période 2021-2026,

Vu la note de présentation,

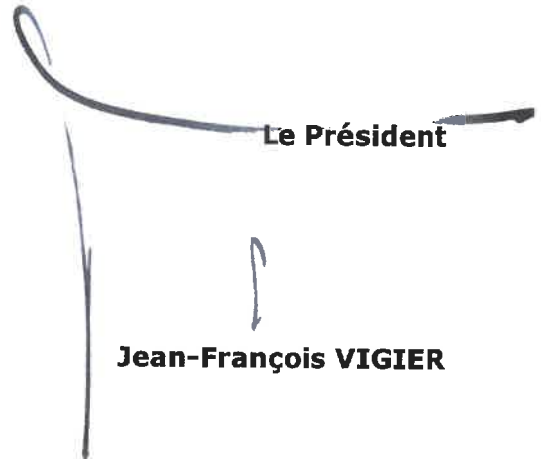
Considérant l'intérêt de poursuivre le travail en partenariat avec l'éco-organisme OCAD3E afin d'optimiser les opérations de collecte et de tri des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers ainsi que des lampes et néons usagés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement des deux conventions avec l'éco-organisme OCAD3E relatives à la collecte séparée des DEEE ménagers et des lampes et néons usagés.
- **Autorise** le Président à signer les conventions susmentionnées et les documents afférents.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2021**
Affichée le : **15 FEV. 2021**



Le Président

Jean-François VIGIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL12_2021
Date de la décision:	2021-02-08 00:00:00+01
Objet:	Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E pour la reprise des DEEE, des lampes et des néons usagés
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20210208-DL12_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20210208-DL12_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1205
nom original: Annexes DL12.pdf	application/pdf	1515113
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL12_2021-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1515113
nom original: dl 12 2021.pdf	application/pdf	127707
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL12_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127707
nom original: Note presentation DL 12.pdf	application/pdf	106348
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL12_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	106348

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2021 à 14h37min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2021 à 14h40min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2021 à 14h40min04s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2021 à 14h45min23s	Recu par le MIAT le 2021-02-15